

Délibération N° 2024.11.006

OBJET : ASS – Provisions semi-budgétaires

L'an DEUX MIL VINGT QUATRE, le VINGT NOVEMBRE à 18h30, Les représentants des Communautés d'Agglomérations, Communautés de Communes et Communes du Syndicat de l'Eau et de l'Assainissement du Sud Yvelines se sont réunis, en mairie de Saint-Arnoult-en-Yvelines.

Sont Présents :

	DELEGUES	SEASY	CARTE AEP	CARTE ASS
CA RAMBOUILLET TERRITOIRES	AMARAL Sandra AVENEL François BAGUENIER Arnaud (pouvoir de COPETTI Isabelle) BERNIER Didier BICENKO Katherine BOURGY Marc COQUELLE Daniel DRAPIER Valère GODEAU Hervé HENRY Xavier JEGAT Joëlle LE SCIELLOUR Claude LELARGE Alain LOPEZ Antoine MALARDEAU Jean-Pierre PORTHAULT Jérôme PRUVOST Pascal SAISY Hugues TROGER Jacques	X X	X X	X X
CA ETAMPOIS		-	-	-
CC CŒUR DE BEAUCE	LIDOUREN Laurent	X	X	
CORBREUSE		-	-	-
GARANCIERE-EN-BEAUCE	MOUSSY Corinne	X		X
	TOTAUX	21 (+1 pouvoirs)	20 (+1 pouvoir)	19 (-)

Autres personnes présentes	Monsieur Joël GERMAIN, Directeur Général des Services Madame Marie-Aude de MOLLIENS Directeur Général Adjoint
----------------------------	--

Absents excusés : Madame Isabelle COPETTI qui donne pouvoir à Monsieur Arnaud BAGUENIER ; Monsieur Gérard KRAEMER.

Madame Sandra AMARAL est élue secrétaire de séance.

Date de convocation	13/11/2024
Nombre de délégués en exercice	32
Nombre de délégués prenant part au vote	19
Pour	19
Contre	-
Abstentions	-

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les articles L.2321-2, R.2321-2 et R.2321-3 ;

VU l'instruction comptable M49 ;

VU le schéma directeur de l'Assainissement et plus particulièrement le programme pluriannuel de travaux de gros entretien et d'investissement à réaliser ;

CONSIDERANT la nécessité de procéder à des provisions semi-budgétaires facultatives pour prendre en compte le programme pluriannuel du schéma directeur de l'assainissement ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'effectuer des provisions facultatives semi-budgétaires, telles que prévues par l'instruction comptable M49 et selon le programme pluriannuel de travaux de gros entretien et d'investissements du schéma directeur de l'assainissement.
- dit que le montant des provisions, leurs évolutions et emplois seront retracés sur l'état des provisions joint aux budgets et comptes administratifs.
- précise que le montant correspondant sera inscrit au chapitre 68 des budgets concernés.
- charge Monsieur le Président de mettre en œuvre la présente délibération et de transmettre les documents correspondants à Monsieur le Comptable Public du Service de Gestion Comptable de Rambouillet.

Fait à Ablis, le 25 novembre 2024

Le Président : *Jean-Pierre MALARDEAU*

The image shows the official logo of SEASU (Syndicat des Eaux de la Vallée de la Seine) on the left, which consists of a blue circular emblem with the acronym 'seasu' and the full name 'SYNDICAT DES EAUX DE LA VALLEE DE LA SEINE' around it. To the right of the logo is a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Jean-Pierre Malardeau'.